

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2020

### ORDRE DU JOUR

- 1.- Adopter l'ordre du jour;
- 2.- Adopter les procès-verbaux des 13 et 19 octobre et 3 novembre 2020;
- 3.- Adopter les comptes à payer au 31 octobre 2020.

### ADMINISTRATION

- 4.- Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires – Prendre acte du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil conformément aux articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.
- 5.- État financier comparatif de l'exercice financier 2020 – Adopter l'état financier comparatif daté du 31 octobre 2020.
- 6.- Avis de motion et dépôt du projet – règlement 482-02-20 amendant le règlement 482-18 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition à certaines personnes – Pour adoption future d'un règlement amendant le règlement 482-18 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition à certaines personnes.
- 7.- PG Solutions – contrats d'entretien des logiciels – Autoriser la directrice générale à renouveler les contrats d'entretien des logiciels avec la firme PG Solutions, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, et ce, pour un montant de 41 233,49 \$ incluant les taxes.
- 8.- Calendrier des séances du Conseil – Adopter le calendrier des séances du Conseil pour l'année 2021, qui se tiendront le 2<sup>e</sup> mardi de chaque mois et qui débiteront à 19h. Exceptionnellement, la séance ordinaire de novembre sera tenue le 4<sup>e</sup> mardi du mois (année électorale).

- |              |  |
|--------------|--|
| ▪ 12 janvier | ▪ 13 juillet                                 |
| ▪ 9 février  | ▪ 10 août                                    |
| ▪ 9 mars     | ▪ 14 septembre                               |
| ▪ 13 avril   | ▪ 12 octobre                                 |
| ▪ 11 mai     | ▪ 23 novembre (4 <sup>e</sup> mardi du mois) |
| ▪ 8 juin     | ▪ 14 décembre                                |

## LOISIRS

- 9.- Les Chevaliers de Colomb – paniers de Noël – Octroyer un montant de 1 000\$ pour la préparation des paniers de Noël.

## VOIRIE

- 10.- Union des Municipalités du Québec (UMQ) – achat de chlorure utilisé comme abat-poussière – mandat – Confier le mandat à l'UMQ de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2021.
- 11.- Travaux de confortement et de rehaussement des digues – lot 400 : entre la 32<sup>e</sup> Avenue et le boul. Proulx et entre la 18<sup>e</sup> et la 25<sup>e</sup> Avenue et lot 500 : secteur de la Marina et de la digue d'Oka – décompte progressif #1 – Autoriser le paiement de 30 536,47 \$ (taxes incluses) à la firme DUROKING Construction/ 9200-2088 Québec Inc.

## URBANISME

- 12.- Adoption – règlement 308-74-20 – Adopter le règlement amendant le règlement de zonage numéro 308-91 afin de modifier la délimitation de la zone R-1 229 au détriment de la zone RX 226 afin d'y inclure les lots 2 127 639 et 3 604 923.

## HYGIÈNE DU MILIEU

- 13.- Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes – cahier des prévisions budgétaires pour l'année financière 2021 – Adopter le cahier des prévisions budgétaires 2021 au montant de 947 407 \$ ainsi que la quote-part annuelle de la Municipalité au montant de 20 479 \$.
- 14.- Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes – cahier des prévisions budgétaires pour l'année financière 2021 – Adopter le cahier des prévisions budgétaires 2021 au montant de 86 029,48 \$ ainsi que la quote-part annuelle de la Municipalité au montant de 1 243,68 \$.
- 15.- Beauregard Environnement Ltée – renouvellement du contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues des fosses septiques sur le territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet – Autoriser la directrice générale, Madame Chantal Pilon, à renouveler le contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues des fosses septiques sur le territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet avec la firme Beauregard Environnement Ltée, pour une période d'un an, soit à compter du 12 mars 2021.

## SÉCURITÉ

- 16.- Adoption – règlement 380-64-20 – Adopter le règlement amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement.
  
- 17.- Réponses aux questions de la séance précédente
  
- 18.- Communication de Madame la maire
  
- 19.- Communication des conseillers
  
- 20.- Période de questions des citoyens
  
- 21.- Levée de la séance